



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE

Séance du Conseil Communautaire du mardi 3 février 2026



DELIBERATION N° 2026.00038 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres :

↪ en exercice: 60
↪ présents : 52
↪ représentés : 6

**Date de
convocation :**
mercredi 28 janvier 2026

**Secrétaire de
séance :**
Mme Céline GIRARD-
RAFFIN

L'an deux mille vingt-six, le trois février à 14 heures 00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire s'est réuni sous la présidence de **M. David SAMZUN**.

Etaients présents :

BESNE : Mme Sylvie CAUCHIE, M. Tony LE PEN
DONGES : M. François CHENEAU, M. Daniel SIMON
LA CHAPELLE-DES-MARAIS : M. Franck HERVY, Mme Sylviane BIZEUL
MONTOIR-DE-BRETAGNE : M. Thierry NOGUET, Mme Karine HUET, M. Michel MOLIN, M. Pascal PLISSONNEAU
PORNICHET : M. Jean-Claude PELLETEUR, Mme Frédérique MARTIN, M. Christophe DAGUIZE, M. Michael NICOSIA
SAINT-ANDRE-DES-EAUX : M. Mathieu COENT, M. Pascal HASPOT, Mme Laurence DOMET-GRATTIERI
SAINT-JOACHIM : Mme Marie-Anne HALGAND
SAINT-MALO-DE-GUERSAC : M. Jean-Michel CRAND, Mme Lydia MEIGNEN,
SAINT-NAZAIRE : M. David SAMZUN, M. Eric PROVOST, Mme Lydie MAHE, Mme Gaëlle BENIZETHUAL, M. Alain MANARA, Mme Céline GIRARD-RAFFIN, M. Christophe COTTA, M. Xavier PERRIN, M. Jean-Luc SECHET, M. Jean-Luc GUYODO, M. Alain GEFFROY, Mme Béatrice PRIOU, Mme Céline PAILLARD, Mme Dominique TRIGODET, Mme Maribel LETANG-MARTIN, Mme Martine DARDILLAC, M. Dennis OCTOR, M. Michel RAY, Mme Stéphanie LIPREAU, M. Jean-Marc ALLAIN, Mme Noëlle RUBEAUD, M. Gwénoé PERONNO, Mme Hanane REBIHA, M. François BILLET, Mme Virginie BOUTET-CAILLE, M. Philippe CAILLAUD, Mme Magali FENECH
TRIGNAC : M. Claude AUFORT, Mme Dominique MAHE-VINCE, M. Jean-Louis LELIEVRE, Mme Laurence FREMINET, M. David PELON,

Absents représentés :

PORNICHET : M. Rémi RAHER donne pouvoir à M. Jean-Claude PELLETEUR, Mme Nicole DESSAUVAGES donne pouvoir à Mme Frédérique MARTIN
SAINT-JOACHIM : M. Roger VEILLAUD donne pouvoir à Mme Marie-Anne HALGAND
SAINT-NAZAIRE : Mme Emmanuelle BIZEUL donne pouvoir à M. Alain MANARA, Mme Pascale HASSANE donne pouvoir à M. Jean-Marc ALLAIN, M. Eddy LE CLERC donne pouvoir à M. Jean Luc GUYODO

Absents :

DONGES : Mme Magalie PIED, Mme Alice MARTIENNE

Commission : Commission Finances

Objet : Finances - Exercice 2026 - Budget primitif - Budget annexe Assainissement - Diverses dispositions à caractère financier - Approbation

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE**Séance du Conseil Communautaire du mardi 3 février 2026**

Commission : Commission Finances

Objet : Finances - Exercice 2026 - Budget primitif - Budget annexe Assainissement - Diverses dispositions à caractère financier - Approbation

Marie-Anne HALGAND, Vice-présidente,

Expose,

Le Budget annexe de l'assainissement s'équilibre en dépenses et recettes de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : 18 725 000 €
- Section d'investissement : 16 874 727,41 €

I- Fonctionnement

Pour mémoire, par délibération du 10 décembre 2024, le Conseil communautaire a approuvé la clôture du budget annexe de l'assainissement non collectif (SPANC). Par conséquent, les dépenses et recettes antérieurement comptabilisées sur le budget du SPANC sont désormais intégrées dans le budget annexe de l'assainissement.

Dépenses :

Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à 12,7 M€. Elles se décomposent de la manière suivante :

Les charges à caractère général s'élèvent à 6,1 M€ (+11%). Le coût de traitement continue de croître, en raison du coût de l'électricité et en lien avec la pluviométrie.

Les dépenses de personnel représentent environ 38 % des dépenses réelles de fonctionnement, pour un montant de 4,8M€. Elles comprennent le remboursement des frais de structure au budget principal (fonctions supports).

Les autres charges et charges exceptionnelles s'établissent à 1M€.

Les charges financières (0,68M€) augmente, avec un nouvel emprunt souscrit sur ce budget en 2025.

Recettes :

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 17,7 M€, ajustées conformément aux réalisations à fin 2025.

Comme sur l'eau potable, le dispositif de tarification solidaire a également été mis en place sur la redevance d'assainissement à compter de 2024.

L'épargne brute est ainsi de 5 M€ et l'épargne nette de 3,1 M€ au stade du Budget primitif (BP).

II- Investissement

Pour mémoire, les dépenses d'investissement inscrites au PIC4 s'élèvent à 64,1M€ sur la période 2022-2028. Les crédits de paiement 2026 sont estimés à 13,3M€.

N° AP	Libellé AP	AP 2022-2028	CP 2026
46	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	49 999 446	10 441 132
47	EXTENSIONS DE RESEAUX	14 143 114	2 905 000
		64 142 561	13 346 132

Les principales opérations prévues sont les suivantes :

- Poursuite du programme de renouvellement des équipements (pompes...)
- Poursuite du programme d'extension du réseau d'eaux usées
- Poursuite du programme de renouvellement des canalisations (objectif : 1% du linéaire total du réseau par an) et de réhabilitation des postes de relevage, avec une action particulière autour des projets urbains,
- Poursuite du programme de diminution des eaux parasites par des études (contrôle de bon raccordement des logements, inspection des réseaux) et la réalisation de travaux de mise aux normes ou d'étanchéité.
- Mise en œuvre du schéma directeur

Un emprunt d'équilibre est inscrit au BP à hauteur de 10,3 M€. Il sera ajusté en cours d'exercice après l'intégration des résultats 2025.

L'encours de dette au 1^{er} janvier 2026 est de 23,3 M€, un nouvel emprunt de 4M€ ayant été souscrit en 2025.

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- approuver le budget primitif 2026 du budget annexe de l'assainissement collectif tel qu'il est présenté par chapitre et autorisations de programme, dans les termes et montants du document budgétaire joint ;
- approuver le montant des autorisations de programme dans les termes et montants décrits en annexe.

Le Président,
David SAMZUN



David SAMZUN
Président CARENE
4 févr. 2026

Le Conseil, régulièrement convoqué, délibère et émet le vote suivant :

ADOpte A L'UNANIMITE

Votants : 52

Pour : 52

Contre : 0

Abstentions : 6